

# Gestion des déchets

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault assure deux collectes en porte à porte dans les 28 communes qui la composent : une collecte sélective des biodéchets (bacs verts) et une collecte des déchets résiduels (bacs gris). Emballages, verre et papier sont collectés par apport volontaire aux points tri par le Syndicat Centre Hérault.



## La collecte et le tri en vallée de l'Hérault

### Un service de collecte assuré par la communauté de communes

#### Collecte en porte à porte des déchets résiduels et biodéchets

La communauté de communes assure un service de collecte en porte à porte pour tous les foyers. Cette collecte concerne d'une part les déchets dits "**résiduels**" (c'est à dire ceux qui ne peuvent être valorisés ou recyclés) qui doivent être mis dans les **bacs gris** et d'autre part les "**biodéchets**" (aussi appelés fermentescibles) qui doivent être mis dans les **bacs verts**.

Ces bacs sont collectés chacun une fois par semaine quand il s'agit de bacs roulants et deux fois par semaine quand il s'agit de petits bacs à poignée (appelés modulos) dont sont dotés les habitations dans les petites rues des bourgs.

# Un plan pour mieux trier nos déchets

**Afin de limiter la hausse des coûts de gestion des déchets des habitants et de répondre aux exigences réglementaires, un nouveau service de collecte des déchets ménagers du territoire va démarrer en fin d'année 2023, dans un premier temps sur onze communes de la vallée de l'Hérault.**



*70 % des déchets jetés dans votre poubelle grise sont recyclables ou valorisables.*

## Quelles sont les onze communes concernées dès fin 2023 ?

Au total, 5 000 foyers vont être les premiers à bénéficier de la réorganisation des collectes. Les onze communes les plus proches du centre de tri de Saint Thibéry, où sont acheminés les emballages, sont concernées dès la fin de l'année : **Bélarga, Campagnan, Plaissan, Popian, Le Pouget, Pouzols, Puilacher, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Pargoire, Tressan et Vendémian.**

D'ici l'année 2025, tout le territoire suivra leur exemple.

## Trois zones pour une collecte adaptée

Chaque commune a été divisée en trois zones avec pour chacune un mode de collecte adapté :

- **Collecte de tous les bacs de tri en porte-à-porte pour 3/4 des foyers** dans les secteurs pavillonnaires de la vallée de l'Hérault (semaine paire ordures résiduelles et déchets de cuisine, semaine impaire emballages-papiers et déchets de cuisine).
- **Accès 24h/24 et 7j/7 à des colonnes et points tri de proximité** avec votre badge d'accès pour les habitants de cœurs de villages et de rues étroites, soit moins d'1/4 des foyers. Ce service adapté se trouvera au plus proche de votre habitation et vous permettra de trier l'ensemble de vos déchets sans attendre les jours de collecte. Vous n'aurez plus à stocker les bacs à votre domicile et les trottoirs seront plus propres et accessibles.
- **Mise en place de points tri de proximité ou d'une collecte en porte-à-porte** selon les conditions d'accès et la pertinence pour les habitats isolés (mas ou hameau).

## DÈS LE 27 NOVEMBRE DANS 11 COMMUNES DU TERRITOIRE

### Centre du village et rues étroites



► Tous les déchets du quotidien seront collectés dans les colonnes ou en point d'apport pour les déchets de cuisine.

### Secteur pavillonnaire



► Les déchets du quotidien seront collectés par bacs. Seuls le verre et les textiles et chaussures resteront dans les colonnes.

### Habitat isolé (mas ou hameau)



## Pour connaître le jour de collecte selon la commune :

### Jours de collecte

Bacs à roues gris (déchets résiduels), bacs à roues verts (biodéchets), bacs à roues jaunes (emballages), bacs à poignée gris (déchets résiduels) et bacs à poignée vert (biodéchets) ne sont pas collectés les mêmes jours. En sélectionnant votre commune vous pouvez connaître les jours de collecte pour chacun de vos bacs. Jours fériés : Les collectes ont lieu le jour habituel même s'il s'agit d'un jour férié. Exception uniquement pour Noël, jour de l'an et 1er mai. Les collectes tombant sur ces trois fêtes seront reportées au samedi. À noter : pour les onze communes disposant du bac jaune, la collecte se fait en alternance avec le bac gris. Les bacs gris sont collectés les semaines paires et les bacs jaunes les semaines impaires.

### Des mémos à télécharger :

Le calendrier/plan dédié pour chacune des 11 communes concernées par la réorganisation de la collecte :

- ▶ [Commune de Bélarga](#)
- ▶ [Commune de Campagnan](#)
- ▶ [Commune de Le Pouget](#)
- ▶ [Commune de Plaissan](#)
- ▶ [Commune de Popian](#)
- ▶ [Commune de Pouzols](#)
- ▶ [Commune de Puilacher](#)
- ▶ [Commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve](#)
- ▶ [Commune de Saint-Pargoire](#)
- ▶ [Commune de Tressan](#)
- ▶ [Commune de Vendémian](#)

**Le calendrier général des 17 autres communes :**

- ▶ [Je télécharge](#)

#### **Une question ?**

Pour les demandes concernant la collecte en porte à porte des biodéchets et déchets résiduels ou des bacs, je contacte le service gestion déchets ménagers : du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h - par téléphone 04 67 57 65 63 ou par mail [service.dechets@cc-vallee-herault.fr](mailto:service.dechets@cc-vallee-herault.fr)



## **Un service de collecte assuré par le Syndicat Centre Hérault**

### **Les points tri**

Pour la collecte sélective par apport volontaire, des points tri dotés de trois colonnes pour le verre, le papier et les emballages sont répartis sur l'ensemble du territoire mais aussi une quatrième pour les vêtements et chaussures à certains endroits.

### **Les déchèteries**

On trouve neuf déchèteries (pour les véhicules de moins de 2 mètres) en cœur d'Hérault dont quatre en Vallée de

l'Hérault : à Gignac, à Montarnaud, à Montpeyroux et au Pouget. Le territoire compte également, à Saint-André-de-Sangonis, une déchèterie gros véhicules (de plus de 2 mètres) dont l'accès est payant.

**Les horaires d'ouverture :**

- ▶ Gignac et Montarnaud/Le Pouget : du mardi au samedi, 9h-12h et 14h-17h15
- ▶ Montpeyroux : du mardi au samedi, 14h-17h15
- ▶ Saint-André-de-Sangonis (gros véhicules service payant) : du lundi au vendredi, 9h à 12h et 14h à 17h30

Plus d'infos sur [www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org) ➞



## Commander, remplacer ou réparer un bac de collecte ?

**La communauté de communes assure le service de demande concernant les bacs, la maintenance et la livraison à domicile.**

**Vous pouvez faire votre demande via ce formulaire en ligne :**



Démarche





## Demande concernant la dotation en bacs ou badge

### INFORMATION

Commune

Numéro de la voie

Nom de la voie

Complément d'adresse (résidence, bâtiment,...)

Etage

Numéro d'appartement

### INFORMATION

Je suis

Nom de l'occupant

Prénom de l'occupant

Enseigne

Téléphone (portable de préférence pour la livraison)

Mail

Nombre de personnes dans le foyer

### SITUATION DE

Propriétaire

Nom de l'ancien propriétaire (le cas échéant)

Locataire

Nom de l'ancien locataire (le cas échéant)

Nom du propriétaire (le cas échéant)

### MA DEMANDE CONCERNE UI

Première dotation

Précisez la date de l'emmenagement

Avez vous de la place pour stocker des bacs à roues ? Ils ne doivent pas rester en permanence

à l'extérieur de la place pour élever des sacs à ordures. Ils ne doivent pas rester en permanence dans la rue.

## MA DEMANDE CONCERNE UNE RÉPONSE

Je sélectionne une réponse

Autre raison: je précise ma demande

Bac(s) concerné(s)

J'indique le numéro inscrit sur mon bac (si celui ci est visible)

Commentaires

## MA DEMANDE POUR UN COMPOSTEUR DE JARDIN

Un composteur, c'est pratique et écologique ! Lorsque l'on a un espace extérieur, un composteur

Je souhaite un composteur d'extérieur en PLASTIQUE pour mon jardin en échange de mon bac vert.

Les demandes sont réalisées

Les informations recueillies pour la mise en place et la gestion des bacs de collecte sélective font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser au service des Déchets ménagers.

Annuler

\* : zone obligatoire

Accueil

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel au sein du service Déchets ménagers. La mission d'intérêt public dont la collectivité est investie Les données sont traitées aux fins de gestion des déchets ménagers. Les informations sont conservées pendant toute la durée de votre inscription au service Déchets ménagers. L'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les données à caractère personnel peuvent être transmises aux autorités des Abonnés et le Trésor Public. Les données à caractère personnel peuvent être transmises aux autorités

### Une question ?

Pour commander ou remplacer un bac de collecte : 04 67 57 65 63 – service ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h ou par mail [service.dechets@cc-vallee-herault.fr](mailto:service.dechets@cc-vallee-herault.fr)

# Vous désirez nous contacter ?

Merci de contacter directement le service gestion déchets ménagers via le formulaire ou par téléphone en cliquant sur le lien ci-dessous

**Nous contacter**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**